

Motion du 8 novembre 2006 de Mme Nathalie Fontanet, MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Mme Linda de Coulon, MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Blaise Hatt-Arnold, André Kaplun, Mme Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Luc Persoz, Georges Queloz, Vincent Schaller, Armand Schweingruber et Mme Alexandra Rys: «Que la sécurité de la population soit enfin une priorité du Conseil administratif!»

(retirée par ses auteurs lors de la séance
du 23 avril 2007)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève est en proie à une augmentation de la violence;
- qu'on assiste au développement de zones de non-droit dans plusieurs quartiers, notamment aux Eaux-Vives et sur les quais, où les trafiquants de drogue sont installés en toute impunité;
- que des agressions physiques sont monnaie courante dans nos rues, de jour comme de nuit;
- que les actes de vandalisme et de racket sont en augmentation;
- que ce sont les plus vulnérables d'entre nous, notamment les personnes âgées, qui sont les plus touchés par l'augmentation de l'insécurité et de la peur qui l'accompagne;
- que les habitants et commerçants sont à juste titre excédés, tant par l'insécurité que par l'absence de réaction des autorités;
- que les effectifs de la police cantonale ne suffisent manifestement plus à assurer la sécurité;
- qu'il est temps que les agents de sécurité municipaux (ASM) jouent un rôle effectif pour la sécurité et la tranquillité de la population;
- qu'aujourd'hui, malheureusement, ces ASM sont prioritairement affectés par le Conseil administratif à d'autres tâches que celle de veiller sur la tranquillité des habitants;
- qu'il s'agit à présent de manifester une volonté politique claire de restaurer la sécurité dans les quartiers,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour:

- affecter en priorité les agents de sécurité municipaux (ASM) à des patrouilles dans les quartiers en vue d'assurer la sécurité et la tranquillité;
- prendre langue avec le Conseil d'Etat afin d'intensifier la collaboration entre la police cantonale et les ASM, notamment en mettant sur pied des patrouilles mixtes, ou par toute autre mesure propre à renforcer l'efficacité conjointe des forces de police.